

23 novembre 2017

Motion contre le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Après la filière AENES, la filière ITRF, c'est au tour de la filière des bibliothèques de passer au RIFSEEP. Nous sommes encore dans l'attente des arrêtés d'application, mais nous réaffirmons notre opposition au RIFSEEP, le *Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel* :

- ▶ parce qu'il renforce la possibilité de rémunérer les agents au mérite, en privilégiant une logique d'individualisation des rémunérations ;
- ▶ parce qu'il tend à privilégier un régime indemnitaire à un déroulement de carrière basé sur les grilles indiciaires.

Toutes ces mesures remettent en cause le statut collectif des fonctionnaires, seule vraie garantie d'une logique de carrière et d'indépendance. Encore une fois, à masse salariale constante, ce sont les collègues et l'emploi qui paieront, la politique indiciaire créant encore plus de disparité d'un établissement à l'autre.

Pour rappel le RIFSEEP a été rejeté par toutes les organisations syndicales présentes au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État - sauf par la CGC qui s'est abstenue.

Nous demandons :

- l'abandon du RIFSEEP ;
- l'intégration des primes dans le salaire ;
- la revalorisation du point d'indice ;
- une requalification des emplois ainsi que des possibilités de promotions conséquentes pour les personnels.

Les commissaires paritaires BAS CGT-FERC Sup et Snasub-FSU